MODALITES D'INSCRIPTION
A LA SELECTION
DES DIPLOMES DE GRADE LICENCE
ASS / ES / EJE / ETS

☑ POUR LES LYCEENS ET LES ETUDIANTS

Les candidats en continuité de parcours scolaire doivent s'inscrire sur la plateforme parcoursup

☑ CALENDRIER

Plusieurs étapes sont générées dans Parcours Sup en lien avec les instituts de formation :

① **Du 17 janvier 2024 au 14 mars 2024** :
Constitution par le candidat d'un dossier en ligne sur ParcourSup.

② **Du 15 mars 2024 au 03 avril 2024** :
Validation des vœux par les candidats sur ParcourSup.
Examen de la complétude des dossiers : une commission d'admission prononcera si les candidatures (dossiers) reçues seront invitées ou non à une épreuve d'admission orale.

③ **Du 04 avril 2024 au 10 avril 2024** :
Envoi des convocations aux entretiens par mail exclusivement.

④ **Du 11 avril 2024 au 19 avril 2024**
Organisation des épreuves orales d'admission (un oral par vœu de formation - ASS, EJE, ES, ETS)
Une commission d'admission se prononcera sur l'admission des candidats à l'entrée en formation pour septembre 2024. Les résultats seront publiés sur Parcoursup le 30 mai 2024.

⑤ **Du 30 mai 2024 au 12 juillet 2024**
Confirmation des vœux par les candidats sur Parcoursup et envoi des dossiers d'inscription en formation par l'IRTS PACA Corse.
Confirmation de l'inscription en formation en complétant et en retournant le dossier d'inscription à l'IRTS PACA Corse.

☑ POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les candidats inscrits comme demandeur d'emploi doivent s'inscrire en téléchargeant le dossier d'inscription à disposition sur le site internet de l'IRTS.

☑ CALENDRIER

① **Du 08 janvier 2024 au 29 mars 2024** :
Constitution et envoi par le candidat du dossier d'inscription à la sélection.

② **Du 08 janvier 2024 au 03 avril 2024** :
Examen de la complétude des dossiers : une commission d'admission prononcera si les candidatures (dossiers) reçues seront invitées ou non à une épreuve d'admission orale

③ **Du 11 mars 2024 au 05 avril 2024** :
Envoi des convocations pour les entretiens de sélection par mail

④ **Du 11 avril 2024 au 19 avril 2024 :**
Organisation des épreuves orales d'admission (un oral par formation – ASS, EJE, ES, ETS)
Une commission d'admission se prononcera sur l'admission des candidats à l'entrée en formation pour septembre 2024. Les résultats seront publiés sur le site internet de l'IRTS le 10 mai 2024.

⑤ **Du 10 mai 2024 au 05 juillet 2024 :**
Envoi des dossiers d'inscription en formation par l'IRTS PACA Corse
Confirmation de l'inscription en formation en complétant et en retournant le dossier d'inscription à l'IRTS PACA Corse

☑ POUR LES PERSONNES SALARIEES

Les candidats en situation d'emploi (hors apprentissage) dont le financement des frais de formation est pris en charge par l'employeur, un OPCO, le CPF de transition ou le Congé de Formation Professionnelle doivent s'inscrire en téléchargeant le dossier d'inscription à disposition sur le site internet de l'IRTS.

☑ CALENDRIER

① **Du 08 janvier 2024 au 29 mars 2024** :
Constitution et envoi par le candidat du dossier d'inscription

② **Du 08 janvier 2024 au 03 avril 2024** :
Examen de la complétude des dossiers : une commission d'admission prononcera si les candidatures (dossiers) reçues seront invitées ou non à une épreuve d'admission orale

③ **Du 11 mars 2024 au 05 avril 2024** :
Envoi des convocations pour les entretiens de sélection par mail

④ **Du 11 avril 2024 au 19 avril 2024 :**
Organisation des épreuves orales d'admission (un oral par formation - ASS, EJE, ES, ETS)
Une commission d'admission se prononcera sur l'admission des candidats à l'entrée en formation pour septembre 2024. Les résultats seront publiés sur le site internet de l'IRTS PACA Corse le 10 mai 2024.

⑤ **Du 10 mai 2024 au 05 juillet 2024 :**
Envoi des dossiers d'inscription en formation par l'IRTS PACA Corse
Confirmation de l'inscription en formation en complétant et en retournant le dossier d'inscription à l'IRTS PACA Corse

☑ RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES ou PRE-REQUIS

Pour se présenter aux épreuves d'admission, le candidat doit remplir au moins une des conditions suivantes:

- ✓ Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré ;
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins niveau IV ;
- ✓ Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les personnes n'ayant pas le niveau d'étude requis peuvent faire une demande de VAP (Validation des Acquis Professionnels) en téléchargeant le dossier VAP mis à disposition sur le site internet de l'IRTS. **Date limite de dépôt des dossiers VAP : 08 mars 2024.**

☑ APPRENTISSAGE

Nous invitons toutes les personnes intéressées par l'entrée en formation par la voie de l'apprentissage à se rapprocher de l'IRTS PACA Corse par mail à selection@irts-pacacorse.com pour connaitre les modalités d'inscription préconisées.

Pour toute question, nous vous invitons à nous adresser un mail à : selection@irts-pacacorse.com